ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Ernest Thibeau, le lauréat du concours d'architecture qui vient d'avoir lieu à Roubaix pour la construction du nouveau grand Cercle de l'Industrie, est un jeune homme de Valenciennes, nouvellement établi dans notre ville.

Cet architecte, ex-attaché aux travaux de la ville de Paris, a fait de brillantes études à l'Ecole des Beaux-Arts d'où il est sorti avec le diplôme institué par le gouvernement. Il a été admis en loge pour le concours du grand prix de Rome.

Nous apprenons avec plaisir que M. Ernest Thibeau abandonne la prime de mille francs et qu'il dirigera l'exécution du splendide projet que nous avons admiré.

Nous avons trouvé dans l'*Echo du Nord* le document suivant qu'il nous paraît instructif de faire connaître.

« Citoyens,

«Le troisième Congrès ouvrier devant avoir *lieu prochainement à Marseille, un comité* d'initiative représentant les diverses corporations ouvrières de l'arrondissement de Lille s'est constitué, dans le but d'organiser un congrès régional auquel seraient soumises les diverses questions relatives à la crise industrielle que nous subissons, crise qui impose aux ouvriers une situation économique qui ne saurait être supportée plus longtemps, sans avoir pour conséquence de créer de grandes misères et de raviver les haines sociales exploitées par les adversaires de nos institutions.

» Il importe donc, pour atteindre le but proposé, que les associations ouvrières et les diverses corporations de la région du Nord se réunissent à bref délai, afin d'étudier de près leur position matérielle et morale, et de revendiquer, par l'intermédiaire des délégués qu'ils choisiront pour les représenter au Congrès ouvrier de Marseille, toutes les améliorations auxquelles elles ont droit.

»Les travailleurs ont souffert et combattu pour la République dans l'espoir qu'elle serait pour eux un gouvernement émancipateur ; mais pour que cette espérance se réalise, il faudrait sortir de notre indifférence si nous ne voulons pas succomber à la peine. Nous ne pouvons donc nous désintéresser plus longtemps des questions qui nous concernent.

»La question dominante qui doit principalement attirer notre attention et nous faire mûrement réfléchir, c'est d'examiner la situation économique, comme nous le disions plus haut, où nous place la crise industrielle et commerciale qui s'accentue de jour en jour.

» Nos patrons ont recours à l'abaissement des salaires pour pouvoir se faire une concurrence effrénée, ce qui rend pour ainsi dire impossible les moyens de pouvoir subvenir aux moindres nécessités de l'existence.

» Il faut donc réagir, par tous les moyens *pratiques surtout* qui sont en notre pouvoir, contre ces abus qui trop longtemps nous ont été imposés, et rechercher le véritable moyen de les conjurer pour remédier à cet état de choses.

»Nos patrons, eux, se réunissent, pétitionnent, emploient le concours des ministres et des députés pour arriver à défendre leurs intérêts. Pourquoi ne pas faire de même ?

»Il faudra donc faire entendre du haut de la tribune du Congrès ouvrier de Marseille, les droits réclamés par l'humanité contre les excès et les abus créés par l'industrie qui ne connaît point, elle, d'obstacle dans sa marche, car nul n'ignore que, par le progrès accompli dans la mécanique, la production dépasse de beaucoup la consommation et qu'il en résulte des chômages trop fréquents.

»Vu aussi la situation déplorable où se trouve la femme dans les manufactures sous le rapport matériel et moral, cette question sera l'objet d'une étude sérieuse et approfondie de la part du Congrès régional. En conséquence, nous invitons les citoyennes ouvrières à nous communiquer tous les renseignements qui les concernent et à coopérer, par leur présence, à nos travaux.

»Nous avons décidé, dans une réunion que nous avons eue, que le programme suivant répondait aux vœux de nos populations ouvrières, et qu'il serait discuté dans le Congrès régional.

»1° Droit d'association et de réunion;

»2° Diminuation des heures de travail, suppression du travail de nuit;

»3° De la nécessité d'améliorer la situation de la femme dans les manufactures;

»4° Suppression du travail dans les couvents;

»5° Réglementation du travail dans les prisons;

»6° Suppression du livret d'ouvrier;

»7° Révision de la loi sur le conseil des prud'hommes.

» Travailleurs,

»Il faut bien nous pénétrer que ce n'est que par le droit d'association et de réunion, de libres discussions, que nous parviendrons à notre affranchissement économique et social.

»A la Chambre des députés, beaucoup de lois sont encore à faire, les chambres syndicales et les conseils de prud' hommes ne sont pas encore réorganisés; faisons donc comprendre à nos mandataires que le moment est venu d'y songer.

»C'est dans ce but que nous nous sommes réunis et que nous avons entrepris la tâche de vous convoquer. Nous espérons que les travailleurs du Nord ne manqueront pas de répondre à notre appel.

»Le Congrès régional, après une étude approfondie de ces questions, procèdera à l'élection des délégués ouvriers pour représenter la région du Nord au Congrès de Marseille.

»Les fonds doivent être envoyés au citoyen Desquiens, rue des Poissonceaux, 23, Lille.

»Les avis et renseignements doivent être envoyés au secrétariat du comité d'initiative, estaminet de l'*Ancienne Table ronde*, rue de la Vieille-Comédie.

»Le comité d'initiative : suivent les signatures.

»*Nota.*—Le Congrès régional se réunira le deuxième dimanche de juin, c'est-à-dire le 8 juin. L'heure de la réunion et le local où elle aura lieu seront désignés ultérieurement.

»Nous prions les Sociétés ouvrières ou groupes d'ouvriers de nous faire parvenir l'adresse de leurs délégués avant le 1er juin.

Le congrès international socialiste ouvrier, qui, d'après des dispositions primitivement adoptées, devait se réunir à Marseille, dans le courant du mois prochain, se trouve ajourné pour deux mois.

On nous assure, en effet, que ce congrès n'aura pas lieu avant la fin d'août, peut-être même avant la fin de septembre. D'ici là, les délégués qui s'occupent d'arrêter le programme des questions à examiner, auront tout le temps d'achever leur besogne.

On lit dans la *Vraie France* :

« M. Tirard, bijoutier en faux et fabricants d'articles de Paris a pu devenir, grâce à la sollicitude de la République pour les intérêts du pays, ministre de l'agriculture et du commerce.

» Agriculteurs et commerçants n'ont pas lieu de s'en réjouir.

» Aux agriculteurs qui venaient lui porter leurs doléances, il a répondu dans un discours qu'on n'a pas oublié et qui fut reproduit par toute la presse, que si les cultivateurs se trouvent dans une position difficile, c'est parce qu'ils ne sont ni intelligents ni instruits.

» Aux délégués des *soixante* chambres de commerce qui lui signalaient la détresse de l'industrie, particulièrement dans la région du Nord, et l'impérieuse necessité d'y remédier par le relèvement des tarifs de douane, il vient de répondre par une fin de non recevoir catégorique et hautaine, déclarant même que si la Chambre des députés déférait aux vœux qu'on venait de lui exprimer il donnerait aussitôt sa démission.

» Ces paroles du ministre ont eu dans notre contrée un douloureux retentissement.

» Dans la pensée de M. Tirard, nos intérêts agricoles et industriels doivent être sacrifiés aux intérêts des bimbelotiers parisiens d'abord (comme M. Josse, M. le ministre est orfèvre !), et probablement aussi servir de rançon aux sympathies intéressées que la République a besoin de se créer en Europe.

« En un mot, par politique comme par intérêt personnel, M. Tirard s'est montré l'adversaire implacable et irréconciliable des intérêts de notre région.

« C'est cependant à M. Tirard qu'un groupe de nos concitoyens, constitués en société sous le nom de *Société des Agriculteurs du Nord*, a proposé, comme témoignage sympathique, d'offrir un banquet auquel ils ont convié les autres sociétés agricoles et industrielles.

« Cette proposition a été faite inconsidérément sans doute, alors que M. Tirard n'avait pas encore pris aussi ouvertement cette attitude hostile à notre égard, mais on aurait peine à s'expliquer aujourd'hui qu'elle soit maintenue.

« C'est déjà trop à notre avis qu'elle ait pu se produire, tandis qu'il n'était pas possible de se faire illusion sur les vérjiables sentiments du ministre.

« Est-ce le désir d'organiser, à propos d'agriculture et de commerce, une sorte de manifestation politique subreptice, qui a poussé les auteurs de cette proposition ? Nous ne serions peut-être pas embarrassés pour fournir des explications à ce sujet, actuellement nous nous contentons de demander que l'on renonce à un projet dont la réalisation serait, dans l'état de notre agriculture et de notre industrie, un véritable défi jeté à l'opinion. »

M. Delattre, lieutenant des sapeurs-pompiers de Lille, vient d'obtenir la médaille offerte par M. le préfet du Nord, à l'auteur du meilleur rapport écrit sur les moyens à employer pour sauvegarder avec les engins actuels, les maisons contiguës à une usine incendiée et diriger la fuite du personnel.

La fête d'inauguration du gaz à Tourcoing s'ouvre dans les meilleures conditions. Le temps est beau.

Les rues où doit passer le cortége officiel pour se rendre à l'usine sont pavoisées au moyen de mats vénitiens portant des drapeaux et l'écusson municipal.

Le soir, les mêmes rues seront illuminées par des étoiles de gaz adaptées aux réverbères.

Depuis hier matin, de nombreux curieux stationnent en face de l'étalage du *Grand Bon Marché* pour admirer un gigantesque vêtement destiné au colosse hongrois. Bien que, dans son ensemble, la confection de ce « complet » ne laisse pas que d'être remarquable, tant par sa coupe élégante que par le fini des détails, nous devons avouer que de prime abord, il est assez difficile de deviner à quel usage peut-être destiné cette nappe de drap, mais le propriétaire des magasins a prévu le cas et pour aider les curieux dans leurs recherches, il a fait surmonter le vêtement d'un écriteau indicateur.

La ceinture du pantalon ne mesure pas moins de deux mètres ; la largeur du veston est de 2 m. 40 c. et celle de la carrure de 0.70 centimètres. Lorsque M. Peters — c'est le nom du colosse — s'est présenté au *Grand-Bon-Marché* pour y faire sa commande, les mesures en usage ont dû être doublées.

Enfin, dernier détail, deux hommes de taille et de corpulence ordinaires peuvent être très-largement logés dans le veston et plusieurs bambins jouant à cache-cache parviendraient facilement à se dissimuler dans les replis du pantalon.

Nous avons annoncé récemment qu'un individu, inculpé d'être l'un des auteurs du vol de 200,000 francs, commis l'an dernier, à la succursale de la Banque de France rue Royale, venait d'être arrêté à Bruxelles.

L'enquête ouverte par la justice belge a suivi son cours et de graves présomptions pèsent sur l'accusé dont le signalement répond complètement à celui qui a été donné par le caissier de la Banque et plusieurs personnes du voisinage qui ont vu sortir les trois audacieux voleurs.

Sur la demande du parquet de Bruxelles, une personne de Lille qui tenait à l'époque du vol un café, dans lequel on croit que les trois pick pockets se sont réunis à diverses reprises, vient de se rendre à Bruxelles pour être confrontée avec l'inculpé.

M. le maire de Lille vient de publier un arrêté concernant la promenade flamande qui aura lieu le dimanche 18 mai, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Frameries.

A une heure et demie, la musique de Frameries, le groupe des orphelins du charbonnage de l'Agrappe et les autres musiques belges seront reçues à la gare par une délégation du Conseil municipal et par les musiques des Canonniers, des Sapeurs-pompiers, du 43e régiment de ligne, la fanfare et la Société de Gymnastique.

Les musiques étrangères et les orphelins seront conduits à l'Hôtel-de-Ville où l'administration municipale leur offrira les vins d'honneur.

Un peleton de chasseurs à cheval précèdera le cortége; des détachements de canonniers, de sapeurs-pompiers et d'infanterie formeront la haie sur son passage.

Une corbeille, traînée par quatre chevaux caparaçonnés de deuil recevra les offrandes. Les orphelins seront placés sur un autre char décoré des drapeaux belges et français.

Sur tout le parcours du cortége, MM. les officiers et sous-officiers des corps des Canonniers et des Sapeurs Pompiers, les membres de la Société de Gymnastique, des sous-officiers de chasseurs à cheval, tous en uniforme, feront appel à la charité publique.

L'itinéraire de la promenade flamande est fixé comme suit :

Départ à deux heures de la Gare, place et rue de la Gare, rue des Manneliers, Grande Place, rue Nationale, rue Masséna, rue Notre-Dame, (à gauche), place de la République, boulevard de la Liberté, rue de Tenremonde, rue de l'Hôpital-Militaire, place de Béthune, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, rue du Molinel, rue de Paris, place du Théâtre, rue de la Grande-Chaussée, rue des Chats-Bossus, place du Lion d'Or, place Saint-Martin, rue de la Monnaie, rue Saint-Pierre, rue Négrier, rue Royale, rue Esquermoise, Grande-Place.

Hier dans la matinée, un préposé des douanes, visitant des ballots à la gare de La Madeleine, a trouvé au milieu des marchandises qu'ils renfermaient, plusieurs centaines de kilog. de tabac belge. Tout a été confisqué et l'envoyeur a été l'objet d'un procès-verbal.

Une petite fille de six ans et demi Rosalie Baert, domiciliée rue d'Isly, 13, à Lille jouait hier, vers cinq heures du soir, place de l'Arbonnoise, près du canal des Stations. En courant après l'une de ses compagnes, son pied heurta une grosse pierre et elle tomba dans l'eau. — Attiré par les cris des autres enfants, le sergent de ville Ghestem, qui se trouvait à proximité, se précipita aussitôt à son secours et put la ramener sur la rive avant que l'asphyxie ne soit complète.

Le Comité Général de pétitionnement rappelle à tous les amis de la liberté d'enseignement qu'il tient gratuitement à leur disposition des feuilles d'adhésion. — Il fournit des instructions sur les obstacles apportés à l'exercice du droit de pétitionnement et qui lui sont signalés.—Il reçoit avec reconnaissance les souscriptions qui lui sont adressées pour le développement de l'œuvre qu'il a entreprise.

Les demandes ainsi que les souscriptions sont reçues au bureau du Comité, rue de l'Université, n° 47, à Paris, ou au bureau du journal.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

5 Mai 1391. — Déclaration, par les administrateurs de l'église de Roubaix, aux commissaires du comte de Flandre, de ce qui a été acquis au profit de l'église depuis 40 ans : 16 sous de rente sur un manoir appelé les Montagnes, à Tourcoing, acquis vers 1355 ; — 1811 verges de terre à Tourcoing ;—42 sous de rente sur le manoir appelé la Ruscrie, à Hem, donnés vers 1356 par Jean de La Haye, près de Messire de La Haye ; — une rente de 15 sous en un havot de froment, un autre de 5 sous 7 deniers et un demi-havot de froment données vers 1363 par Messire de Roubaix à la condition que l'église fournirait pain, vin, feu et ornements pour une chapellenie fondée par les prédécesseurs du seigneur de Roubaix.

Les administrateurs des pauvres font une semblable déclaration pour les acquêts faits depuis 40 ans : 4 cents et les deux tiers d'un cent de terre achetés par les pauvriseurs ; — 13 sous de rente donnés par Mgr de Roubaix il y a environ 4 ans, à prendre sur un manoir tenu de la seigneurie de Beaurepaire. (Archives du Nord, *originaux*, nos 12,029 et 12,030.)

4 Mai 1857. — Lettre de la chambre consultative à M. le Maire de Roubaix pour le prier de réclamer près du conseil municipal l'établissement d'une condition publique des laines et des soies, et la création d'une école élémentaire et théorique de tissage. — Après avoir défini la nature et le but de ces deux institutions, et cherché les moyens financiers que leur fondation nécessite, la chambre expose les motifs qui militent en faveur de leur adoption. (*Histoire de Roubaix*, 13 mai 1857.)

4 Mai 1500. — Dame Isabeau de Roubaix, considérant que les rentes seigneuriales dues par les héritages qu'elle a donnés à l'hôpital Saint-Elisabeth sont assez considérables pour diminuer de beaucoup les revenus de cette maison, et voulant satisfaire pleinement à ses intentions et tranquilliser sa conscience, de son propre mouvement et comme compensation, donne audit hôpital diverses parties de terre chargées de dîme à la onzième gerbe sauf 9 cents qui dîment à la trentième, et faisant ensemble 3 bonniers 43 verges pris entre les 9 bonniers se compose le fief du Preet, ci-devant acquis par Mgr Pierre de Roubaix, son père. Pour ledit hôpital, ses conducteurs et ministres, posséder ces terres, en jouir et user à toujours, à charge de 12 deniers parisis de rente annuelle par bonnier, et du double de cette rente à chaque mutation, c'est-à-dire à la mort de l'homme *vivant et mourant*. (Voir l'*éphéméride* du 27 avril.)

C'est dans cet asile fondé par sa libérale piété que dame Isabeau de Roubaix alla se préparer à la mort. Elle y reçut la sépulture dans la chapelle, le 25 mai 1502. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. 11, p. 231.)

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 mai.— Jules Barbe, rue des Charpentiers, cour Paulus. —Adhémar Debliqui, rue de l'Epeule, cour St-Louis, 3. — Clémentine Denys, rue de la Guillaguette, cour Desfontaine, 2. — Marie Dendoncker, rue des Longues-Haies, 43. — Héléna Cooremans, rue de Lille, 223. — Sidonie Lernou, rue de la Barbe d'or, 25. — Suzanne Laurain, rue du Fontenoy, 5. — André Slosse, rue d'Alma, fort Prasez, 67. — Clai e Carissimo, rue de l'Alouette, 53.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 mai. — Louis Crépin, 40 ans, peintre, rue des Fabricants, 59. — Adèle Delfortrie, 77 ans, sans profession, rue du Collége, 81. — Appoline Vlieghe, 43 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Marie Dubois, 24 ans, Hôtel-Dieu. — Lydie Deschamps, 1 an, rue du Gros-Saule, 19. — Joseph Olivier, 2 ans, rue Watt. — Clémence Druon, 38 ans, ménagère, rue de la Tuilerie, 46.

MARIAGES du 3 mai. — Albert Lorthiois, 33 ans, filateur, et Jeanne Galpin, 20 ans, sans profession. — Auguste Mascart, 26 ans, employé de commerce, et Marie Hanscotte, 24 ans, piqurière. — Amand Drouilly, 30 ans, employé de commerce, et Louise Gérard, 30 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 MAI. — Jean-Baptiste Delescluse, Brun-Pain. — Fernand Detombe, Cœur Joyeux. — Marie Duterte, rue de la Latte. — Louis Solvin, Brun-Pain.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 MAI. — Fleurisse Mahieu, 67 ans 5 mois, épouse de Catherine Deltombes, Chemin des Carliers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROHART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle-Désiré-Joseph DELFORTERIE, veuve de Monsieur Célestin ROHART, décédée à Roubaix, le 3 mai 1879, à l'âge de 77 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à 7 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4 du soir, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 9heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue du Collége 81.

Une MESSE DE CONVOI et un OBIT DU MOIS seront célébrés en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Tourcoing, le mardi 6 mai 1879, à 7 heures 3/4 et à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Séraphanie CATTEAU, veuve de Monsieur François Lestienne, décédée à Tourcoing, le 26 mars 1879, à l'âge de 68 ans et 10 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Confrérie des Trépassés fera célébrer une MESSE, le lundi 5 Mai 1879, à sept heures trois quarts, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Aimé PETILLON, époux de Dame Godelève LORTHOIS, décédé à Roubaix, le 7 août 1877, à l'âge de 35 ans, et de Mademoiselle Palmyre DEWAEGHENAERE, décédée à Roubaix, le 10 juin 1878, dans sa 19me année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Sophie-Lévine-Joseph DAZIN, veuve de Monsieur Jules-Désiré-Joseph DELERUE, décédée à Roubaix, le 11 mai 1878, dans sa 72e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 mai 1879, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Dame Julie-Séraphine CORNILLE, veuve de Monsieur Constant DUVERGER, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans, et de Monsieur Honoré-Louis FONTAINE, époux de Dame Aimée DUVERGER, décédé à Roubaix, le 6 mai 1870, à l'âge de 58 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LARIVIÈRE, veuf de Dame Eugénie MATHON, décédé à Roubaix, le 29 mars 1879, dans sa 70e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 8 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste DAMMAN, époux de Dame Eugénie DEPLANQUE, décédé à Roubaix, le 4 mars 1879, dans sa 50e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Eugénie-Adelaïde-Joseph DAUCHY, épouse de Monsieur Désiré LORIDANT, décédée à Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa 55e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis QUENNOY, époux de dame Louise FAUVARQUE, décédé à Roubaix, le 6 avril 1879, à l'âge de 63 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Mélanie-Charlotte FERRIER, décédée à Roubaix, le 27 mars 1879, à l'âge de 22 ans.—Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoin*.

LETTRES MORTUAIRE ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux.—Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi présenté aux Chambres, par le ministre de l'instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,

» Messieurs les députés,

» Les soussignés, alarmés du projet » présenté au Parlement par M. le mi- » nistre de l'instruction publique, pro- » jet menaçant tout à la fois la liberté » de conscience et la liberté de l'ensei- » gnement catholique, demandent aux » Chambres de le repousser et de reje- » ter toute proposition qui porterait at- » teinte au plus sacré des droits du » père de famille : la liberté de l'édu- » cation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne *majeure*, jouissant de ses droits *civils*, a le droit de la signer.

Nous engageons les signataires à bien indiquer leur profession et leur domicile.

Avis important

LÉGALISATION DES SIGNATURES. — *Les signatures apposées sur une pétition doivent être légalisées par le Maire quand deux témoins en attestent l'authenticité.*

LA GRÈVE DE LOURCHES.

Jeudi soir, vers dix heures, un ouvrier chauffeur se rendait à la fosse l'*Eclaireur* pour y allumer les feux afin de descendre de la nourriture aux chevaux *du fond*.

Quelques mineurs qui l'avaient épié crurent que l'on allait remonter du charbon et donnèr

Aussitôt des groupes de grévistes arrivèrent de tous les côtés et bientôt la fosse fut entourée d'une foule menacante.

M. le capitaine de gendarmerie Chrétien, de Valenciennes, aidé de quatre ou cinq de ses hommes, a essayé de tenir tête aux grévistes mais, se voyant sur le point de succomber sous le nombre, il alla chercher du secours et quelques minutes après, plusieurs brigades de gendarmerie sous les ordres de M. le chef d'escadron Duflot arrivèrent au poste de l'*Eclaireur*, au moment où les quatre gendarmes qui le défendaient allaient être obligés de lâcher pied.

Devant ce renfort inattendu, les grévistes reculèrent et force resta à la loi.

On ne saurait trop louer le sangfroid et l'énergie de M. le chef d'escadron Duflot et de M. le capitaine Chrétien qui, à la tête d'une poignée de gendarmes, sont parvenus sans faire usage de leurs armes, à résister victorieusement à 7 ou 800 grévistes et à protéger efficacement les immeubles dont la garde leur était confiée.

Immédiatement après cette échauffourée, la troupe fut réquisitionnée et cette nuit arrivaient de Valenciennes un escadron de dragons et le second bataillon du 127e de ligne.

Aujourd'hui, la règre et les huit fosses de la compagnie sont occupées militairement, de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie circulent dans toutes les rues et dispersent les rassemblements.

Vers quatre heures, une bande considérable de grévistes s'est présentée sur la route nationale. Une colonne composée de gendarmerie d'infanterie et de cavalerie, s'est immédiatement portée à sa rencontre.

Les grévistes se sont rangés de chaque côté de la route, afin de laisser passer la troupe, mais la cavalerie les a chargés sur les trottoirs, ce qui a occasionné un moment de confusion impossible à décrire.

Disons de suite que personne n'a été blessé

Jusqu'ici cinq arrestatations ont été faites, et si tout se calmait bien vite, il est probable qu'elles ne seraient pas maintenues.

Mais maintenant les têtes s'échauffent et l'on n'a plus guère l'espoir d'arriver à un accord prochain. On craint qu'il ne survienne durant la nuit de terribles incidents, car les esprits sont dans une extrême surexcitation.

MM. Francisque Rive, procureur à Douai, Gheerbrandt, procureur de la République à Valenciennes, ainsi que M. le sous-préfet de cette dernière ville, ont passé à Lourches la plus grande partie de la journée.

CALAIS. — Le 3e lot de travaux du chemin de fer d'Auvin à Calais, comprenant la partie de Fauquembergue à Lumbres, a été adjugé à M. Lagache, entrepreneur ; le 7e, d'Yndres à Saint Pierre, à M. Thorez, entrepreneur aux Attaques. Les travaux de ce dernier lot sont commencés depuis trois jours.

BERSÉE. — Avant-hier, un incendie a détruit la maison de M. F. Lenquette, cultivateur. La perte assurée est évaluée à 2.400 francs.

BOURBOURG.— Avant-hier, un garçon de dix ans, L. Berteloot, jouait avec ses camarades sur un passage qu'on avait établi au moyen de planches, sur les murs de l'écluse.

Une de ces planches s'étant déplacée, le jeune Berteloot tomba dans le canal profond de deux mètres cinquante.

Sans calculer le danger qu'il allait courir, l'éclusier Deququin s'élança, saisit l'enfant et le tint au-dessus de l'eau jusqu'à ce qu'on vînt à son secours, car il lui était impossible de sortir de l'eau vu la hauteur des murs.

M. Deququin est déjà titulaire de cinq médailles, dont la dernière, de 2e classe, lui a été décernée en 1878.

Depuis cette époque, il a ccompli deux sauvetages.

— CROISILLES. — Mercredi après-midi, le fils de M. Savary, meunier à Mory, nommé Martial, âgé de dix-huit ans, a été foudroyé au pied du moulin.

— SAINS-OMER. — Un de nos concitoyens, Félix Déjardin, sergent au 1er régiment du génie à Versailles, vient d'être mis à l'ordre du jour des troupes en garnison dans le département de Seine-et-Oise, pour acte de courage.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

A propos du concours pour le nouveau Cercle de l'Industrie

« Roubaix, le 1er mai 1879.

» Monsieur le directeur,

» Voulez-vous me permettre de répondre un mot à la lettre signée : « *Un amateur* » et publiée dans votre avant-dernier numéro?

» Un jardin de 300 mètres carrés environ est-il à dédaigner en un lieu de délassement tel qu'un Cercle? Combien resterait-il de jardins en ville qui, à ce compte, pourraient garder cette dénomination ? — Un mur de clôture, tel que celui de M. Libossart, empêche-t-il l'air et la végétation ?

»2° Etant donnés, d'une part une somme à dépenser comme gros œuvre de 85,000 fr., de l'autre une superficie de 1213 m. carrés, la construction couvrant toute la propriété revient à 70,00 fr. J'invite les personnes qui se sont fait construire une habitation même modeste d'établir le prix de revient au mètre de superficie ; elles pourraient, par le rapprochement des chiffres, entrevoir l'édifice qu'on promet de construire à 70,00 fr.

» Et puisque je tiens la plume, laissez-moi, monsieur le Directeur, émettre un vœu.

» On ne peut qu'applaudir au succès de M. Ernest Thibeau et de M. Edouard Dupire-Rozan.

» Comme vous l'avez dit vous-même dès le premier jour, les projets exposés témoignent pour la plupart d'un talent remarquable et le jury en a été vivement impressionné.

» Ne pourrait-on, devant l'importance exceptionnelle de ce concours, ajouter aux deux premières primes, quelques médailles d'honneur?

» Le public roubaisien approuverait certainement cette décision vivement souhaitée par beaucoup de membres du Cercle de l'Industrie et qui ne serait qu'un faible dédommagement de la somme de talent et de temps que les concurrents ont dû dépenser.

» Agréez, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

» UN AUTRE AMATEUR. »

Belgique

— La ville de Namur organise un festival international en quatre journées, pour harmonies, fanfares et chant d'ensemble, fixés aux dimanches 8 juin, 13 juillet, 10 août et 8 septembre.

Les inscriptions doivent être prises au moins huit jours à l'avance.

Des primes pour une valeur de 3,000 francs seront tirées au sort entre les Sociétés participantes. Une médaille commémorative sera remise à chaque Société indistinctement.

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES

Mmes DÉSIRÉ CARETTE
rue Pauvrée, 31.
RETOUR DE PARIS
Grand choix de modèles confectionnées, haute nouveauté. 18113

Epicerie—Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, à Roubaix.

Tapis-Ameublements
BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. —Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis, liége et Caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Serrurerie-Poêlerie
DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Agence immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON Pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue 6, Roubaix. 1138

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

H. HOFFMANN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Cloches de jardin. — Bouteilles et bouchons. — Porcelaines, faïences, et cristaux. 16544

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Steinway de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance. — Pavages et sabs, le graviers.— Réparations.

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux.

Confections
Au Palais de Cristal. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, pour hommes.* 14065

Pharmacie
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28 1408

Lithographie
Impressions commerciales : Factures, memorandums, entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 1406

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Restaurants
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GINIONS, rue Neuve.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Logogriphe

O prodige ! en perdant ma tête,
Je lève vers les cieux une orgueilleuse tête,
Tandis qu'en conservant ma tête.
Le caprice, en tyran, me gouverne à sa tête ;
A la postérité je passe sans ma tête;
Comme une ombre, un éclair, je passe avec (ma tête ;
J'illustre les héros en déposant ma tête ;
Je règne sur les faits en reprenant ma tête;
Je puis orner la tête,
Quand je garde ma tête;
Et je sors de la tête :
Enfin je fais avec ma tête,
Aux coquettes tourner la tête.

Les mots du Logogriphe d'hier sont : *Larmes armes, lares, lame, Arles, Marle, ame, rame, are, sel, Mer, amer, Mars, salé, mare, las*!

FAITS DIVERS

—Nous traduisons du journal «*Das Deutsche Wollen Gewerbe*», le très-curieux fait que voici :

Un habit rapidement confectionné. — Nous partageons l'étonnement de chacun à la nouvelle qu'un fabricant de drap de Humpoletzer a fait pour l'empereur d'Autriche en onze heures, le jour de ses Noces d'Argent, un tissu transformé en costume de chasse dont la laine était encore sur le dos des moutons le matin, au lever du jour.

Le fabricant s'appelle M. Emmerich Dite. La *Presse* de Vienne donne comme suit le récit authentique de cette prodigieuse rapidité de travail accompli dans la journée du 23 avril dernier.

A 6 heures du matin l'opération commençait par la tonte de douze moutons dont la laine tombait sous l'action des ciseaux.

A 6 h. 8 m. Une quantité suffisante de laine pour le travail était disponible.
A 6 h. 11 m. s'opérait le lavage.
A 6 h. 37 avait lieu la teinture.
A 6 h. 50 rinçage.
A 6 h. 54 préparation.
A 7 h. 01 peignage